

Un point sur les actions en justice contre Enedis...

L'année **2018** sera l'année de l'aboutissement des procédures judiciaires contre ENEDIS et on l'espère tous, des jugements favorables aux plaignants.

A commencer par celle initiée par les Citoyens Eclairés de Lanester (173 plaignants bretons défendus par Maître Jean-Pierre JOSEPH) dont l'audience aura lieu au TGI de Rennes le 18 février 2018 !

Puis celles du Cabinet LexPrecia (MySmartCab) action groupée de + de 1000 plaignants, du Cabinet Artémisia, des actions de Stéphane LHOMME, des actions des communes au tribunal administratif dont celle de Bovel (35) en appel etc

L'association AALGA Bretagne attend les jugements de l'action engagée par les 173 plaignants bretons contre Enedis pour mettre en place une action groupée de plaintes contre Enedis ! Avec pour objectif de faire retirer les compteurs linky posés contre la volonté des usagers ou pour ne pas poser le compteur linky pour les nouvelles demandes de raccordements dont notamment les producteurs d'électricité photovoltaïque ! On croise les doigts !

Les associations « Les Citoyens Eclairés », « Liberté Environnement Bretagne », AALGA Bretagne ainsi que l'ensemble des collectifs bretons (22,29,35,44 et 56) et de la manche opposés au linky appellent à un

Rassemblement devant la cité judiciaire à partir de 9h, Le mercredi 18 avril 2018 !

Les maires ne pourront plus dire que les compteurs ne sont pas le bien de la commune...

Le rapport de la cour des comptes confirme que la propriété des compteurs électriques (Page 3) et « les réseaux publics de distribution restent néanmoins la propriété des communes, qui confient le cas échéant en déléguant leur compétences à des syndicats intercommunaux ou départementaux, la gestion de ces réseaux aux distributeurs. »

Protection des compteurs : on a le droit de protéger son compteur ! Compteur connecté linky : jugement sur le fond...



« Le citoyen consommateur a le droit sans caractère infractionnel de protéger légitimement concrètement par des protections, mais aussi physiquement son compteur

électrique contre les intervenants, ceci peu important qu'il appartienne à la collectivité territoriale selon l'article L322-4 du Code de l'énergie. »

Mort dans son appartement enfumé (L'Est Républicain le 08/03/2018)

À l'arrivée des secours, l'appartement situé au 1er étage d'un immeuble de Laxou - Champ-le-Bœuf, était envahi par une épaisse fumée. Le locataire était découvert au sol, sans vie.

En effet, comme il est rapporté par l'Est Républicain (1), "le locataire occupait seul son logement qui, après le drame, était totalement sinistré. **Le compteur électrique fondu témoignait d'un important dégagement de chaleur**". **Stéphane Lhomme** : « Or, comme on peut le constater sur le propre site d'Enedis consacré aux compteurs Linky, ces derniers ont été entièrement déployés à Laxou. **C'est donc assurément un compteur Linky qui a causé l'incendie mortel de ce mercredi.** »

Soutien financier de l'association à la commune de Bovel pour les frais d'avocats !

En Janvier 2018, après délibération, le conseil municipal de Bovel réaffirme son opposition à l'installation des nouveaux compteurs Linky, décide de faire appel du jugement du tribunal administratif et charge Monsieur le Maire José Mercier de prendre un cabinet d'avocats pour défendre les intérêts de la commune !

AALGA Bretagne lance dans la foulée une souscription et à ce jour, entre les chèques qui affluent de toute la France (et même de l'Étranger!) nous avons collecté plus de 16.000 € qui s'ajoutent aux dons perçus directement par la commune (environ 3.000 €). Ces fonds serviront intégralement à couvrir les frais d'avocats.

Au sommaire du prochain bulletin trimestriel : Compte rendu de l'audience du 18 avril et du rassemblement des opposants au linky - La transition énergétique : L'électricité qui ne pollue pas, c'est celle que l'on ne consomme pas!

Contacts de l'association : aalga_bretagne@orange.fr

Adresse : AALGA Bretagne
MCE 48Bd Magenta 35000 Rennes

Pour faire un don, chèque à envoyer à cette adresse, ou

Par CB au pot commun (nouveau) à :

<https://www.lepotcommun.fr/pot/kwqikr1h>